



GOURNAY
SUR MARNE

Conseil municipal Séance du 10 avril 2025

Délibération n° 2025 - 25

Membres du Conseil municipal			
Total	présents	procuration(s)	absent(s)
29	23	6	0

Le 10 avril 2025 à 20 h 30 le Conseil municipal de Gournay-sur-Marne s'est réuni à l'Espace Alain-Vanzo sur convocation du 28 mars 2025 effectuée en application de l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Éric SCHLEGEL — Mme Agnès PONCELIN — M. Claude MAZARS — Mme Delphine SCHLEGEL — M. François CULEUX — M. François DAIRE — M. Serge ADALLA — M. Éric FLESSELLES — M. Pierre HAGEMAN — M. Éric FOURNIER — M. Alain HUGUET — Mme Francine PEDRO — M. Alain GROSDÉ — Mme Nadège HUGUET — Mme Manuela RAMIREZ — M. Joël SOUSA — M. Nicolas SERERO — M. Bruno AFONSO — Mme Stéphanie BARBARA VAGEON — Mme Stéphanie FUCHS — M. Arnaud LOPEZ — M. Marc FARGEAU — M. François BOLLON.

Procurations : M. Francis DEFRANOUX donne pouvoir à M. Éric FLESSELLES
Mme Amélie GUILLOU donne pouvoir à Mme Nadège HUGUET
Mme Corinne TANGUY donne pouvoir à Mme Agnès PONCELIN
Mme Sylvie BELLAVOINE donne pouvoir à M. Éric FOURNIER
Mme Claire HÉNIN donne pouvoir à M. Claude MAZARS
M. Jean-Pierre NOUVELON donne pouvoir à M. serge ADALLA

L'assemblée élit pour secrétaire de séance, Madame Agnès PONCELIN.

OBJET : PRIX DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXPOSITION « GRAIN DE FOLIE » DU 22 ET 23 MARS 2025 ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION ATELIER GOURNAYSIEN D'ARTS ET LOISIRS CRÉATIFS

Sur proposition de M. François DAIRE,

La Salle des Mariages de l'Hôtel de Ville s'est transformée en galerie d'art les 22 et 23 mars 2025 pour une nouvelle édition de l'exposition « Grain de Folie », organisée par l'association Atelier Gournaysien d'Arts et Loisirs Créatifs (AGALC).

À cette occasion, trois prix ont été décernés :

- le 1^{er} prix du public a été remis à M^{me} Geneviève DOLHEN-ROUS, pour son pastel «Les bisons»,
- le 2^{ème} prix exæquo du public a été remis à M^{me} Madeleine BODIN, pour aquarelle «Maison de campagne» et M^{me} Véronique FOUBERT pour aquarelle/stylo « Papillon »,
- le 3^{ème} prix exæquo du prix du public revient à M^{me} Salvine LE MADIC pour encre de Chine «African silhouettes» et à M^{me} Dominique RINGOT pour son huile «Carrelet en Charente Maritime».

Le prix de la Municipalité a été remis à M^{me} Marie CHALMEL, pour son aquarelle «Montée à la tête du Bostan».

L'association Atelier Gournaysien d'Arts et Loisirs Créatifs a financé le prix de la Municipalité à hauteur de 80,00 €. Aussi, l'association souhaite transmettre ce tableau à la Commune.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver cette délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de M. François DAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que le prix de la Municipalité a été remis à M^{me} Marie CHALMEL, pour son œuvre «Montée à la tête du Bostan»,

CONSIDÉRANT que l'association AGALC a financé le prix de 80,00 € et souhaite remettre l'œuvre à la Commune,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : ACCEPTE la donation de l'œuvre «Montée à la tête du Bostan» de M^{me} Marie CHALMEL par l'association Atelier Gournaysien d'Arts et Loisirs Créatifs.

ARTICLE 2 : DÉCIDE de verser le prix de la Municipalité de 80,00 € à l'association Atelier Gournaysien d'Arts et Loisirs Créatifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité.

SUFFRAGES EXPRIMÉS	29
POUR	29
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits et ont les membres présents signé après lecture.

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.



Certifiée exécutoire compte tenu
de la publication le : 11 avril 2025

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.